

L'assurance de capital PREVEA en cas de décès et d'invalidité

✗ PREVEA protège la famille et préserve le porte-monnaie.

Les accidents graves et – encore plus fréquemment – les maladies sérieuses peuvent entraîner l'invalidité ou la mort. Il en résulte des frais élevés avec de lourdes conséquences. En particulier, les personnes tenant le ménage, les enfants et les jeunes ne bénéficient que d'une protection financière limitée. PREVEA vous offre, ainsi qu'à votre famille, une protection efficace à des primes avantageuses.

PREVEA



Prestations et avantages

Prestations de capital généreuses: suite à une maladie entraînant l'invalidité ou le décès, l'assurance PREVEA offre une protection étendue à toute la famille, grâce à des prestations de capital généreuses, le tout indépendamment d'autres assurances existantes.

Pour les personnes tenant le ménage, les enfants et les jeunes: la couverture d'assurance PREVEA est particulièrement importante pour ces personnes car elles ne bénéficient bien souvent que d'une protection minimale en matière d'assurances sociales.

Protection pour tous: l'assurance PREVEA permet aussi aux indépendants et aux salariés de combler certaines lacunes d'assurance.

Sommes d'assurance à option: en cas d'invalidité ou de maladie, par tranches de CHF 10 000.–.

Primes avantageuses: vous ne payez pas de primes annuelles élevées, mais des primes mensuelles avantageuses.

Pas d'obligation d'engagement sur plusieurs années: contrairement à d'autres assurances, PREVEA peut être résiliée en tout temps sans perte financière.

Âge d'entrée

PREVEA Accident: avant la naissance et jusqu'à l'âge de 70 ans.

PREVEA Maladie: dès la naissance et jusqu'à l'âge de 55 ans.

En cas d'invalidité, le capital peut ainsi être investi pour financer des mesures de réinsertion supplémentaires ou pour effectuer des travaux de transformation dans la maison ou l'appartement.

En cas de décès, le capital peut par exemple être utilisé pour assurer la sécurité financière de la famille.

Bénéficiez d'une protection complète en cas de maladie ou d'accident.

	Jeune enfant	Enfant	Jeune	Adulte	
Âge	0-5	6-15	16-20	21-26	26+
Activité principale	jouer découvrir	École Loisirs	Formation profes- sionnelle, École	Études	Ménage Famille
Besoin en cas de:					
Invalidité Le besoin de capital en cas d'invalidité est le même depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte.					
Décès En revanche, le besoin de capital en cas de décès augmente avec l'âge (pour fonder une famille).					
C'est pourquoi PREVEA est particulièrement utile	<p>En ce qui concerne les enfants tout spécialement, l'invalidité due à une maladie ou à un accident se révèle dramatique et peut avoir des répercussions désastreuses. Les prestations minimales de l'assurance AI sont en règle générale insuffisantes pour pallier les implications financières consécutives à l'invalidité.</p> <p>Dans un tel cas précisément, il est rassurant de savoir que l'assurance PREVEA garantit un soutien financier par le biais de prestations de capital généreuses.</p>		<p>Un accident ou une maladie entraînant une invalidité peut contrecarrer les projets d'avenir. La perspective d'effectuer une formation professionnelle ou de poursuivre des études s'éloigne brutalement.</p> <p>Dans un tel cas, le capital de l'assurance PREVEA peut permettre d'améliorer notablement les perspectives d'avenir d'un jeune adulte.</p>		<p>Dans la plupart des cas, les personnes tenant le ménage ne bénéficient que d'une protection d'assurance insuffisante contre les conséquences financières de l'invalidité. Lorsqu'elle fait suite à un accident ou à une maladie grave, une invalidité peut avoir des effets importants pour l'ensemble du ménage.</p> <p>L'assurance PREVEA vous assiste avec des prestations de capital généreuses.</p>